

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 654

présenté par

M. Berrios, M. Courtial, M. Poisson, M. Dhucq, M. Aubert, M. Solère, M. Gaynard et M. Jean-
Pierre Vigier

ARTICLE 12

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa ne respecte pas l'intégrité des compétences des communes, des départements et de la région Île-de-France.

C'est pourquoi il est proposé de supprimer cet alinéa.